

Les 40 recommandations

Numéro 3-4, 1987

À ciel ouvert

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21947ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Productions Ciel Variable inc.

ISSN

0831-3091 (imprimé)

1923-2322 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1987). Les 40 recommandations. *Ciel variable*, (3-4), 54–56.

19. Afin d'assurer une accessibilité réelle des services mis sur pied pour les sans-abri, le Comité des sans-abri recommande que la Ville mette ou contribue à mettre sur pied un Centre d'information, de référence et de dépannage ouvert 7 jours semaine et 24 heures par jour en collaboration avec les ressources existantes du milieu.

20. Que le Service des Affaires sociales de la Ville assure par contrat de service avec le C.S.S.M.M. le placement, en foyer d'accueil, des sans-abri.

21. Que les équipements et les lieux de loisirs soient mis à la disposition des sans-abri et des ressources d'entraide.

22. Que les services des Affaires culturelles facilitent la création d'entente de service avec les ressources communautaires œuvrant auprès des sans-abri pour un meilleur accès à ces services.

23. Que l'Administration municipale se penche avec la S.T.C.U.M. sur des réductions tarifaires pour les assistés sociaux et assistées sociales afin de leur assurer une réelle accessibilité aux services et aux ressources qui leur sont nécessaires.

24. Que l'administration municipale, en concertation avec d'autres paliers gouvernementaux et les organismes communautaires, développe un programme adapté de création d'emplois aux sans-abri. (ex.: emplois saisonniers).

25. À très court terme, la Ville devrait transformer en maisons de chambres deux immeubles résidentiels inoccupés sur la rue Anderson appartenant à la S.O.M.U.M.

26. En concertation avec les ressources communautaires, revoir les critères d'admissibilité dans les maisons sans-abri et qu'elle aménage des ex-patients psychiatriques sans-abri. Ce de ces logements et l'assurance de services.

27. Un comité consultatif sur les sans-abri qui aurait pour présentes recommandations:

- le marché des logements disponibles aux personnes;
- le stock de logements disponibles (chambres et à l'année dans de petits hôtels (SRO) pour les
- pour les OSBL des hausses d'évaluation sur les taxes rénovation;
- l'administration municipale sur toute question de logements sans-abri.



Bernard Jeay



Jean Bruneau



Luc Vallières